

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE

## Article 1 - Objet

Les présentes Conditions Générales ont pour objet de définir :

- les modalités de mise à disposition des services du site [www.cer-cerov.fr](http://www.cer-cerov.fr)
- les conditions d'utilisation du service par les utilisateurs du site
- les conditions de vente des stages de récupération de points par CER CEROV
- Tout accès et utilisation du site [www.cer-cerov.fr](http://www.cer-cerov.fr) suppose l'acceptation de l'ensemble des termes des présentes conditions et leur acceptation inconditionnelle. Tout utilisateur ne souhaitant pas accepter tout ou partie des présentes conditions générales devra renoncer à l'usage du service.

Cer-cerov.fr est un portail de diffusion et de réservation de stages de récupération de points du permis de conduire permettant, aux conducteurs utilisateurs de ce service de trouver un stage de récupération de points et de procéder à son achat..

Le site [www.cer-cerov.fr](http://www.cer-cerov.fr) est hébergé par la **SARL CEROV Formation (CER CEROV)**

43 avenue René Coty 85180 Château d'Olonne : Téléphone : 02 51 21 60 40 Immatriculée au RCS sous le numéro suivant : 41200088700015

## Article 2 - Conditions indispensables à la récupération de points

Si vous n'êtes pas en possession du document référence 48, pour être sûr de pouvoir bénéficier de la récupération de points sur votre permis, nous vous recommandons de vérifier que vous avez effectivement perdu des points en vous rendant auprès de toute préfecture ou sous-préfecture muni d'une pièce d'identité.

Nous vous informons également de la nécessité pour pouvoir récupérer des points à la suite du stage, de :

- Ne pas avoir suivi de stage de récupération de points analogue lors des douze derniers mois (sauf stages obligatoires)
- Disposer au minimum d'un point sur votre permis de conduire à la date d'inscription au stage
- Avoir effectivement perdu des points à la date du stage

Le stage permet de récupérer 4 points au maximum, dans la limite du plafond affecté à votre permis de conduire (12 ou 6, 8, 9,10 en période probatoire).

## Article 3 - Disponibilité des stages

Les stages proposés sur le site [www.cer-cerov.fr](http://www.cer-cerov.fr) sont disponibles aux dates et horaires indiqués, sauf erreur de saisie.

La réglementation en vigueur relative au permis à points prévoit l'annulation du stage lorsque le nombre de participants inscrits est inférieur à six. Dans ce cas, CER CEROV ainsi que [www.cer-cerov.fr](http://www.cer-cerov.fr) ne pourront en aucun cas être tenus responsables de ces annulations, mais s'engagent sur la demande du stagiaire inscrit à proposer une solution de remplacement (sous réserve de disponibilités).

CER CEROV ne peut être tenu pour responsable des annulations de stage dues à des causes extérieures, à la force majeure ou à un autre motif.

## Article 4 - Dispositions relatives au paiement

Les prix des stages sont indiqués en euros, toutes taxes comprises. Le taux de TVA appliqué est celui de la France. Seuls les règlements en euros sont acceptés. Le centre organisateur se réserve le droit de modifier le prix de ses stages à tout moment. Cependant, les stages seront facturés sur la base des tarifs en vigueur au moment de l'enregistrement de la commande.

L'inscription à un stage de récupération de points peut être réalisée :

- directement sur le site [www.cer-cerov.fr](http://www.cer-cerov.fr)
- par téléphone, auprès de CER CEROV

L'inscription est définitivement validée au moment de la réception du paiement par CER CEROV. Le seul renseignement des champs obligatoires sur le site [www.cer-cerov.fr](http://www.cer-cerov.fr) ou par téléphone ainsi que la réception de l'email confirmant la commande par le stagiaire ne représentent qu'une préinscription.

Les modes de paiement proposés peuvent varier, sous réserve d'acceptation et de souscription à l'option du centre organisateur :

- Carte bancaire : CB, Visa et Mastercard. Il est précisé que la date d'achat prise en considération pour le débit de la carte sera celle de la commande du stage et non celle du début du stage.
- Chèque : le chèque devra être envoyé par le candidat dans les **quatre jours** suivant la préinscription pour que l'inscription soit définitivement validée. Il appartient à chaque stagiaire d'entrer en contact direct avec le centre s'il souhaite procéder autrement ;
- Mandat cash : le dépôt d'espèces devra être effectué dans les **quatre jours** suivant la préinscription. Il appartient à chaque stagiaire d'entrer en contact direct avec le centre s'il souhaite procéder autrement ; le cas échéant, la responsabilité de [www.cer-cerov.fr](http://www.cer-cerov.fr) n'est pas engagée.
- Virement : l'ordre de virement devra être effectué par le stagiaire dans les **quatre jours** suivant la préinscription. Il appartient à chaque stagiaire d'entrer en contact
- direct avec le centre s'il souhaite procéder autrement ; le cas échéant, la responsabilité de [www.cer-cerov](http://www.cer-cerov.fr) n'est pas engagée.
- Espèces : en cas de souhait de règlement en espèces, il est obligatoire et il appartient au stagiaire d'entrer en contact direct avec le centre. Il appartient au centre organisateur de fixer lui-même et en toute liberté les conditions de remise des espèces.

## **Article 5 - Email de confirmation**

Le centre organisateur se réserve le droit d'annuler ou de refuser toute commande émanant d'un client avec lequel un litige serait en cours. Toute commande effectuée par l'intermédiaire du site [www.cer-cerov.fr](http://www.cer-cerov.fr) sera confirmée par un email automatique, si le client dispose d'une adresse email.

Cet email comportera les informations suivantes :

- coordonnées du centre organisateur
- caractéristiques essentielles du stage acheté (date, lieu, prix TTC)
- coordonnées du stagiaire

Si l'adresse email fournie par le client est erronée, CER CEROV ne pourra pas être tenu pour responsable de la non réception de l'email de confirmation.

## **Article 6 - Annulation du stage du fait du stagiaire**

Toute demande d'annulation devra être faite auprès de CER CEROV, dont les coordonnées sont renseignées sur l'email reçu lors de la commande. La commande d'un stage vaut acceptation de ces conditions d'annulation.

L'annulation, le transfert et le remboursement peuvent être effectués sans frais jusqu'à 7 jours ouvrables avant le début du stage. Les délais de remboursement varient selon le mode de paiement.

En cas d'annulation ou de transfert moins de 7 jours ouvrables avant le début du stage, quelle qu'en soit la cause, le centre organisateur se réserve le droit de conserver une partie ou la totalité du prix de la formation (ou de la réclamer si le stage n'a pas été réglé). Le stage ne sera pas validé et aucune attestation ne sera délivrée au stagiaire.

En cas d'absence au stage, même partielle et quelle qu'en soit la cause, celui-ci ne sera pas validé et le centre organisateur se réserve le droit de réclamer une partie ou la totalité du stage. De ce fait, le stagiaire ne pourra prétendre à la récupération de quatre points sur son permis de conduire et aucune attestation de stage ne pourra lui être fournie.

## **Article 7 – Annulation du stage du fait du centre organisateur**

En cas de stage annulé du fait du centre organisateur, et quelle qu'en soit la cause, le stagiaire bénéficie automatiquement et gratuitement du service de transfert. Il peut également effectuer une demande de remboursement en s'adressant directement à CER CEROV.

## **Article 8 - Obligations à la charge des participants**

En cas de retard du stagiaire le premier ou le deuxième jour du stage, quelle qu'en soit la cause ou la durée, les animateurs présents sur le lieu de formation se réservent le droit de refuser le stagiaire. Le stagiaire ne pourra prétendre à la récupération de quatre points sur son permis de conduire et aucune attestation de stage ne pourra lui être fournie. Le centre organisateur se réserve le droit de conserver la totalité du prix de la formation (ou de les réclamer si le stage n'a pas été réglé).

Pendant le déroulement du stage, le stagiaire s'engage à respecter les horaires qui seront communiqués par l'organisateur dès l'inscription. L'organisateur du stage se réserve le droit d'exclure à tout moment tout participant dont le comportement gênerait le bon déroulement du stage.

En cas de non respect des consignes, la responsabilité du centre organisateur ne pourra en aucun cas être engagée.

La délivrance des attestations reste la prérogative légale du Directeur du centre agréé et des animateurs.

## **Article 9 - Litiges et droit applicable**

Le présent contrat se réfère au droit français et, plus particulièrement, à la réglementation de la vente à distance (articles L. 121-16 à L. 121-20 du code de la consommation).

En cas de litige, les systèmes d'enregistrements automatiques de [www.cer-cerov.fr](http://www.cer-cerov.fr) sont considérés comme valant preuve de la nature de la convention et de sa date. Le site cer-cerov.fr étant édité en France, le présent contrat n'est soumis qu'à la loi française. En cas de litige, le tribunal de la Roche-sur-Yon sera compétent.

## **Article 10 - Données personnelles du stagiaire**

Le consommateur donne son consentement à l'utilisation des données nominatives qui le concernent, recueillies aux termes de sa commande, au titre du fichier de clientèle du vendeur. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, le stagiaire dispose d'un droit d'accès, de rectification, et d'opposition aux données personnelles le concernant. Pour cela il lui faut en faire la demande par courrier en indiquant son nom, prénom et adresse à l'adresse du centre organisateur.

CER CEROV s'engage à ne pas divulguer et à ne pas vendre à des tiers les informations qui lui seront transmises.

## **Article 11 - Validation des conditions générales de vente**

Avant de valider sa commande, le client déclare avoir pris connaissance et accepté les présentes Conditions Générales de Vente. La validation vaut donc acceptation de ces Conditions Générales de Vente.